

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 27 mai 2025 relatif à la composition de la formation spécialisée de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre

NOR : JUSF2515291A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II, de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1^{er} au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre.

ARRETE :

Article 1er

Sont désignées représentants du personnel au sein de la formation spécialisée de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre les personnes suivantes :

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) :

- Titulaire : Monsieur El Hadji Fall.
- Suppléant : Monsieur Arnaud Grangier.

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaires : Monsieur Mickaël Gaget ;
Monsieur Hakim Ghemid
- Suppléants : Madame Noémie Blondeau ;
Madame Mélanie Bourgine.

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame Sylvie Liénard ;
Monsieur Eric Saenz ;
Monsieur Samir Bouguern ;
Madame Audrey Javeley ;
Monsieur Cédric Soltani.
- Suppléants : Madame Mathieu Moreau ;
Madame Anne Naudet ;
Madame Salomé Calvo ;
Madame Sandrine Vittori ;
Monsieur Guillaume Legay.

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaires : Madame Samia Sid
Monsieur Kamel Boudjhalat.
- Suppléants : Madame Soraya Sid
Madame Mélanie De Brito

Article 2

L'arrêté du 11 mars 2024 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 mai 2025

**Le directeur interrégional de la
protection judiciaire de la jeunesse
Grand-Centre**



Renaud HOUDAYER